

LE GUIDE DES PARENTS 2026



Ville de
**SAINT
RAYMOND**



Mot de bienvenue

L'équipe de direction du camp de jour, ainsi que nos 30 animateurs et animatrices, sommes très heureux de t'accueillir au sein de la grande famille du Camp de Saint-Raymond en tant que participant. Nous mettrons tout en oeuvre pour que tu y vives un été inoubliable!

ÉTÉ 2026

Avec le volume d'inscriptions sans cesse croissant, il est essentiel d'améliorer nos outils et nos mécanismes de contrôle afin de garantir une utilisation équitable des services offerts au camp de jour. Nous procédons donc à une évaluation continue du processus d'arrivée et de départ des enfants.

À compter de cette année, tous les jeunes ont accès à un horaire élargi, sans avoir à se soucier des contraintes des années antérieures. Le camp de jour est désormais ouvert de 7 h à 17 h, du lundi au vendredi, et cet horaire est le même pour tous les participants.

Le Camp de Saint-Raymond se compare avantageusement aux autres camps de jour des municipalités de la MRC de Portneuf, tant par la qualité de son encadrement que par l'accessibilité de ses services.

PROCÉDURE D'INSCRIPTION : Les inscriptions se feront maintenant via la nouvelle plateforme SPORTS-PLUS.

- Groupes composés de 15 à 30 enfants pour 3 à 4 animateurs pour l'été ;
- Quelques activités spéciales se déroulent directement au camp durant l'été ;
- Activités spéciales facultatives en dehors du camp chaque semaine (frais supplémentaires exigés);
- Journées thématiques chaque semaine ;
- Rassemblement tous les matins avec les grands jeux ;
- Station pour le lavage des mains;
- Bouteille d'eau obligatoire pour chaque enfant.

Veuillez noter que certaines modifications pourraient être apportées.

Le camp de jour de la Ville de Saint-Raymond est exclusif aux résidents de Saint-Raymond et de Saint-Léonard-de-Portneuf.

Au nom de la Ville de Saint-Raymond, je souhaite vous remercier d'avoir choisi le camp de jour municipal des Raymondoises et des Raymondois!

Au plaisir d'accueillir votre enfant cet été.

Alexandra Beaupré

Responsable du centre de ski et du camp de jour

Ville de Saint-Raymond

375, rue Saint-Joseph

Saint-Raymond (Québec) G3L 1A1

Tél. : 418 337-2202, poste 3

www.villesaintraymond.com

TABLE DES MATIÈRES

1- Nos procédures et politiques	p.5
1.1- Inscription	
1.2- Informations importantes	
1.3- Annulation d'inscription	
2- Responsabilité	p.7
2.1- Notre personnel	
2.2- Responsabilité du parent	
3- Sécurité	p.9
3.1- Médicaments	
3.2- Code de vie	
3.3- Politique disciplinaire	
4- Informations générales	p.11
4.1- Catégories d'âge et de groupes	
4.2- Arrivée et départ	
4.3- Grille des prix	
4.4- Horaire	
4.5- Congés fériés	
5- Matériel nécessaire	p.13
5.1- Au camp de jour	
5.2- Lors des sorties	
6- Activités gratuites et activités spéciales	p.13
6.1- Activités gratuites	
6.2- Activités spéciales	
7- Conclusion	p.14
8-Coordonnées	p.14



1- NOS PROCÉDURES ET POLITIQUES

1.1- Inscription

Période d'inscription du 7 au 15 avril 2026.

Les inscriptions se feront via la nouvelle plateforme SPORT-PLUS.

Pour vous connecter ou créer votre dossier au préalable si ce n'est déjà fait, accédez à notre site Web au www.villesaintraymond.com et cliquez sur le bouton SPORT-PLUS sur la page d'accueil.

Vous aurez la possibilité de payer en deux versements égaux:

- 1er versement : 50 % à l'inscription en ligne
- 2e versement : 50 % avant le 15 juin 2026 dans votre dossier en ligne ou au téléphone

Notez que l'inscription sera annulée si elle n'est pas payée complètement avant le début du camp.

Les avantages de vous inscrire pendant la période d'inscription : garantir votre place et un rabais de 10 %.



Inscription tardive:

Si des places sont disponibles après le 17 avril, il sera possible d'inscrire votre enfant, selon la tarification régulière.

À compter du 18 mai 2026, sous réserve de disponibilités, des frais supplémentaires de 10 % s'appliqueront. Cette majoration vise à assurer une planification adéquate et de respecter le ratio animateur/enfant.

Documents disponibles en ligne :

- ☒ Guide aux parents (au besoin)
- ☒ Reçu du paiement

À avoir lors de l'inscription:

- ☒ Numéro d'assurance maladie de l'enfant
- ☒ Numéro d'assurance sociale du parent réclamant les frais de garde
- ☒ Renseignements personnels de l'enfant
- ☒ Renseignements personnels des parents
- ☒ Renseignements personnels des personnes à appeler en cas d'urgence

1.2- Informations importantes

- La Ville de Saint-Raymond se réserve le droit d'annuler toute inscription au camp de jour, selon sa politique disciplinaire.
- Les parents devront respecter l'horaire du camp de jour. Des frais de 5 \$ / 15 min. / par enfant vous seront facturés en cas de départs tardifs (dès 17 h).
- La Ville de Saint-Raymond ne se tiendra en aucun temps responsable des objets perdus, volés ou endommagés.
- Si votre enfant souffre d'une maladie contagieuse (ex : gastro-entérite, poux ou autres), s'il vous plaît, ne l'amenez pas au camp de jour par souci de respect envers les autres enfants et le personnel. Le cas échéant, nous vous serions reconnaissants d'avertir le camp de jour.
- La Ville de Saint-Raymond se réserve le droit de vous appeler sur les heures du camp de jour afin de venir chercher votre enfant.
- Vous autorisez la Ville de Saint-Raymond et le personnel du camp de jour à prodiguer tous les premiers soins nécessaires à votre enfant. En cas contraire, il est de votre devoir de nous aviser.
- **Relevé 24 :** Il est de votre responsabilité de mettre à jour vos informations sur la plateforme Sport-Plus, pour la production du relevé 24. **Vous devez nous indiquer le nom de la personne à qui émettre le relevé et nous fournir son numéro d'assurance social.** Un courriel vous sera transmis lorsque les relevés seront émis et disponible sur la plateforme Sport-Plus. **Veillez noter que le relevé 24 sera émis pour l'année fiscale durant laquelle le paiement du camp de jour a été reçu.**



1.3- Annulation d'inscription



À l'exception des cas suivants, aucun remboursement ne sera effectué.

- Pour des raisons médicales, un billet du médecin sera exigé, et la demande devra être reçue avant la fin de la semaine en cours.
- **Pour les jeunes inscrits à 4 semaines de camp de jour ou plus :** Le participant pourra annuler son inscription au maximum à sa 2^e journée de camp de jour pour diverses raisons (objectifs non atteints, nouvel horaire, déménagement, etc.). Le participant devra demander son remboursement avant sa 3^e journée.

En tout temps, le responsable du camp de jour devra analyser la demande de remboursement avant que celle-ci soit approuvée. **Dans le cas où un remboursement serait accepté, des frais d'administration de 10 % seront retenus.** On soustraira également un montant au prorata du nombre de journées où le campeur aura été présent.

2- RESPONSABILITÉ

2.1- Notre personnel

Nous sommes fiers de pouvoir compter sur une équipe expérimentée. La moyenne d'âge de notre personnel est d'environ 20 ans. La majorité étudie dans un domaine qui se rapproche de l'intervention avec les jeunes (enseignement, travail social, éducation spécialisée, service de garde). Nous utilisons le ratio jeunes/animateurs recommandé par la Fédération des camps du Québec. Nos employés connaissent bien les besoins et la réalité des jeunes du camp de jour. Ils ont tous été choisis selon des critères essentiels à la vie de camp de jour, tels que :

- Leur professionnalisme;
- Leur expérience;
- Leur dynamisme;
- Leur créativité;
- Leur habileté à intervenir en cas d'urgence (formation RCR).

Nous vous assurons que nos animateurs sont des personnes de confiance qui sauront offrir à vos enfants un encadrement adéquat et une énergie incomparable!

Si vous avez des commentaires constructifs et positifs à leur égard, je vous suggère de leur dire personnellement, sinon vous pouvez en tout temps en parler aux responsables du camp de jour.

Courriel : alexandra.beaupre@villesaintraymond.com

2.2- Responsabilité du parent

Dans le but de vous assurer un meilleur service et d'offrir à vos enfants un meilleur encadrement, il est de votre responsabilité de nous transmettre tout changement au dossier personnel de votre enfant (ex. : allergie, déménagement et autres).

Dans le but d'éviter toute perte de temps, nous vous serions reconnaissants d'appliquer une protection solaire à votre enfant avant de l'amener au camp de jour.

Nous comptons aussi sur votre jugement pour garder votre enfant à la maison, s'il a les signes et symptômes d'une maladie contagieuse (voir paragraphe 1.2).

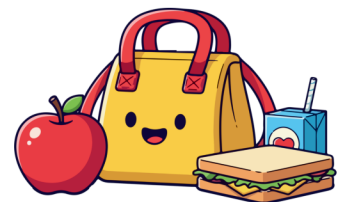
Les animateurs vous offriront un suivi professionnel, mais nous comptons sur votre collaboration pour la mise en application du code de vie des jeunes. Nous vous suggérons de lire avec votre enfant le code de vie pour vous assurer qu'il comprenne bien l'ensemble des règles du camp de jour.

Il nous fera plaisir de prendre en considération et d'analyser vos commentaires ou suggestions constructifs.

Boîte à lunch :

Il est de la responsabilité du parent de fournir un repas adéquat pour son enfant qui sera en action tout au long de la journée. Lunch froid uniquement incluant 2 collations, 1 dîner complet et une bouteille d'eau.

Application de la crème solaire aux enfants:



Voici notre fonctionnement:

- L'enfant doit avoir sa crème solaire dans son sac à son arrivée.
- Nous suggérons fortement l'application de la première couche avant l'arrivée au camp de jour.
- Tous les enfants des groupes 5-6 et 7-8 ans sont crémés, avec l'aide des animateurs et ce, 3 fois par jour.
- Pour les groupes 9-10 ans et 11-13 ans, les jeunes appliquent eux même leur écran solaire, avec les rappels faits par les animateurs.
- Certains enfants sont plus sensibles au soleil. Nous suggérons donc qu'ils portent un chandail protégeant des rayons UV.
- Pour tout questionnement en lien avec l'application de la crème solaire, nous vous invitons à communiquer avec les responsables du camp.

3- SÉCURITÉ

3.1- Médicaments

Veillez noter qu'aucun médicament ne sera administré à votre enfant sans votre approbation. La fiche médicale de votre enfant servira à déterminer si un médicament doit être administré et à quelle fréquence. Cette fiche indique également si l'enfant peut prendre son médicament seul ou s'il a besoin de l'assistance d'un animateur.

3.2- Code de vie

1. En tout temps, les jeunes doivent respecter :

- Les autres enfants
- Les animateurs et le coordonnateur
- Le personnel de la Ville de Saint-Raymond

2. Les jeunes doivent écouter et appliquer toutes les consignes de sécurité. Cette règle est encore plus importante durant les sorties.

3. Les jeunes doivent faire attention à tout le matériel du camp de jour.

4. Les jeunes doivent avoir l'équipement adéquat lors des activités et des sorties (voir section matériel nécessaire).

5. Les effets personnels n'ayant aucun lien avec le camp de jour devront rester à la maison. Le camp n'est pas responsable des pertes ou des vols d'objets personnels.



3.3- Politique disciplinaire

Le camp de jour de Saint-Raymond se réserve le droit d'appliquer différentes sanctions si un enfant ne respecte pas le code de vie du camp. Voici les procédures qui s'appliqueront :

Action jugée « mineure » : mauvais langage, insulte, querelle, bousculade, crise, refus de participer ou d'écouter les animateurs, etc.

- 1^{re} offense : Avertissement verbal et discussion avec l'animateur
- 2^e offense : Recherche de solutions concrètes avec l'animateur, retrait ou non-participation à une activité et rencontre avec la coordonnatrice et appel aux parents
- 3^e offense : Avis disciplinaire écrit, rencontre avec les parents et retrait pour une à trois journées
- 4^e offense : Expulsion définitive du camp de jour*

Action jugée « majeure » : violence physique, bagarre, menace verbale, bris de matériel, crise de rage ou geste pouvant compromettre la sécurité des autres enfants ou animateurs, etc.

1^{re} offense : Enfant retiré du groupe, rencontre avec l'animateur et la coordonnatrice ainsi qu'une discussion avec les parents.

Selon la gravité de l'action, la sanction peut varier entre un avis disciplinaire ou une suspension d'une à trois journées.

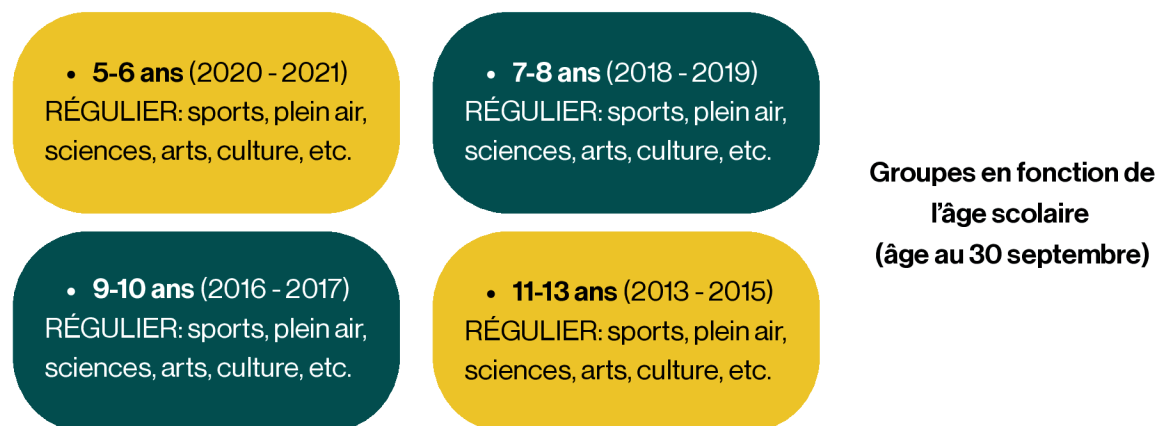
2^e offense : Expulsion définitive du camp de jour. *

***Suspension et expulsion** : La suspension sera appliquée pour la journée du lendemain de l'intervention. L'expulsion définitive sera appliquée immédiatement après l'intervention.



4- INFORMATIONS GÉNÉRALES

4.1- Catégories d'âge et de groupes



Nous nous assurons de faire plaisir au plus grand nombre d'enfants possible! Les activités seront adaptées pour chaque groupe d'âge.

4.2- Arrivée et départ

Arrivée : Lors de votre arrivée au camp, un employé sera sur place pour accueillir l'enfant à l'extérieur. On demande aux parents de demeurer dans la voiture. Lorsque l'employé vous l'indiquera, l'enfant pourra sortir et rejoindre son groupe en respectant les consignes.

- Heures d'ouvertures : **7h00 à 17h00** - entrée aréna (porte de la zamboni)

Départ : Lors du départ en fin de journée, on demande aux parents de rester dans la voiture également. Un employé sera sur place pour prendre le nom du participant et votre nom. Il communiquera ensuite avec le groupe de votre enfant pour que ce dernier soit dirigé vers vous pour le départ.

Application HopHop : HopHop est une application qui permet au camp de jour de synchroniser la préparation de vos enfants avec l'heure de votre arrivée. Votre enfant peut ainsi terminer calmement ses activités avant de se préparer. Le temps d'arrivée estimé est dynamiquement calculé à partir du GPS de votre téléphone intelligent ou manuellement déterminé (application mobile ou version web).

4.3- Grille des prix

TARIFICATION INDIVIDUELLE

***NOUVEAUTÉ : Un seul tarif pour tous (service de garde inclus)**

Horaire : 7h à 17h

SEMAINES		TARIF
1	22 juin	71\$
2	29 juin	71\$
3	6 juillet	89\$
4	13 juillet	89\$
5	20 juillet	89\$
6	27 juillet	89\$
7	3 août	89\$
8	10 août	89\$

RABAIS FAMILIAL camp de jour :

- 2^e enfant : 15 %
- 3^e enfant et + : 50 %

RABAIS période d'inscription : durant la période d'inscription du 7 au 15 avril 2026, profitez d'un **rabais de 10 %** sur votre facture.

INSCRIPTION TARDIVE : passé la période d'inscription, nous ne garantissons pas que des places seront encore disponible.

À compter du 18 mai 2026, s'il est possible d'inscrire votre enfant, la tarification régulière sera alors majorée de 10 %. Cette mesure est prise afin d'assurer une planification adéquate et de respecter le ratio animateur/enfant.

IMPORTANT: Le camp de jour de la Ville de Saint-Raymond est exclusif aux résidents de Saint-Raymond et de Saint-Léonard-de-Portneuf

POLITIQUE CONCERNANT LES RÉSIDENTS ET NON-RÉSIDENTS : Aux fins de la présente définition, est considérée résidente toute personne physique domiciliée permanente sur le territoire de la municipalité ou étant propriétaire d'une résidence ou d'un chalet ou ayant une place d'affaires sur le territoire de Saint-Raymond. N'est pas considérée comme résidente toute personne propriétaire ou locataire d'un emplacement de camping ou propriétaire d'un terrain.

4.4- Horaire

22 juin au 14 août 2026

Lundi au vendredi de 7h à 17h

4.5- Congés fériés

Le camp de jour est fermé le 24 juin et le 1er juillet

5- MATÉRIEL NÉCESSAIRE

5.1- Au camp de jour

Ce que le participant doit avoir dans son sac à dos :

- Espadrilles
- Deux collations et un dîner froid complet
- Protection solaire en aérosol et protection contre les moustiques
- Casquette ou chapeau
- Costume de bain, serviette et veste de sauvetage, si nécessaire
- Bouteille d'eau (2)
- Au besoin : médicaments / Epipen / autre



5.2- Lors des activités spéciales

Tout ce dont il a besoin au camp de jour en plus :

- Chandail du camp de jour
- Selon l'activité, d'autres effets pourraient être requis. Vous serez alors avisés par les responsables du camp de jour.

6- ACTIVITÉS GRATUITES ET ACTIVITÉS SPÉCIALES

6.1- Activités gratuites

À chaque mercredi, votre enfant bénéficiera d'une activité spéciale offerte par la Ville de Saint-Raymond. Cette activité est gratuite.

6.2- Activités spéciales

Pour l'été 2026, un calendrier d'activités spéciales les vendredis sera offert. Il y a des coûts supplémentaires pour participer aux activités qui sont non obligatoires. Un document regroupant toutes les activités sera disponible sous peu sur notre site web. Il est à noter qu'aucune activité spéciale n'est prévue pendant les deux semaines de la construction.

7- CONCLUSION

Nous souhaitons une atmosphère qui favorise l'échange entre les parents, le personnel du camp de jour et le personnel de la Ville de Saint-Raymond; il appartient à chacun d'assurer cette ambiance.

Nous espérons que ce guide a su répondre à vos questions face au camp de jour municipal. Vos commentaires et suggestions par rapport au guide seront très appréciés!

8- COORDONNÉES

	Courriel	Téléphone
Alexandra Beaupré Coordonatrice	alexandra.beaupre@villesaintraymond.com	418 337-2202 poste 153
Agente administrative aux loisirs	loisirs@villesaintraymond.com	418 337-2202 poste 3

BON ÉTÉ !

